

Procès-verbal du Conseil d'école 2^e trimestre 2024-2025

Date : Mardi 4 mars 2025 Début de séance : 18h15

Représentation de l'école

Mme MASSELLO, Directrice de l'école
Mmes MAISTRELLI, THIBAUT, CARNINO, LOUIS, PADILLA, LE TELLIER, PICHON, SISSOKO,
DUPONCHEL, MAYAFFRE, AKKULAK, BAUDRILLARD, M. DELRIEU, Enseignants

Représentation des parents élus

Mmes ABREU, BANZOUR, OUVRIER, COULON, Parents RDPIC

Représentation de la mairie

M. BARRON, Adjoint au Maire délégué aux finances

Secrétaire de séance : Mme MASSELLO

1. Carte scolaire : rentrée 2025

Une demande de maintien de la configuration actuelle a été demandée, soit 12 classes + 1 UPS (Unité Pédagogique Spécifique).

L'effectif actuel est de 274 élèves. En prévision, à la rentrée de septembre 2025, 50 CM2 vont quitter l'école, et une soixantaine de CP a été annoncée lors de la 1^{ère} phase de la préparation de la carte scolaire (en novembre 2024). L'effectif à la rentrée 2025 serait donc de 284 élèves.

2. Apprentissages et aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Le livret scolaire unique (LSU), les évaluations nationales mi-CP

Des évaluations nationales « point d'étape mi-CP » ont été effectuées entre le 13 et le 20 janvier 2025. Les restitutions des résultats sont effectuées en format papier à chaque famille, qui est reçue individuellement par l'enseignante. Les résultats à ces évaluations sont soumis à l'analyse de l'équipe enseignante.

Les LSU (Livrets scolaires uniques) de fin de premier semestre ont été mis en ligne le 14 février sur Educonnect, avec deux semaines de retard dû à un dysfonctionnement national de l'application qui permet aux enseignants de les renseigner en ligne. L'école a encouragé les familles à se connecter sur la plateforme et à consulter les livrets en ligne, en redistribuant les identifiants et codes de connexion aux familles dont les comptes n'avaient pas été activés. Les familles peuvent télécharger les LSU de leurs enfants pour les conserver durant toute leur scolarité. Les versions papier du LSU ont été distribuées à la demande, environ ¼ des familles les ont demandées mais on constate que certaines familles ne les demandent ni ne les consultent.

Aides aux élèves en difficulté / à besoins éducatifs particuliers

- L'Unité pédagogique spécifique (UPS) de l'école permet la prise en charge par un enseignant spécifique des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs qui sont en décalage avec les apprentissages de leur classe.
- Un élève est en situation de handicap et en inclusion, il bénéficie de l'accompagnement d'AESH.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignantes de l'école permettent d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, de les accompagner dans leur travail personnel ou de leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.
- Le dispositif « Coup de pouce CLE » destiné à un petit groupe d'enfants de CP obtient des résultats positifs : les cinq élèves engagés sont en belle progression.
- Le soutien dispensé en français et mathématiques à un petit groupe de CM2 se poursuit jusqu'à début avril.
- Les stages de réussite ont été proposés la première semaine des vacances d'hiver (pour tous les niveaux, dans la limite de 3 groupes pour l'école du Centre et l'école Champfleury, car 3 enseignants volontaires encadraient ce stage). Essentiellement des CE2 ont été proposés pour notre école.

Apprentissages au sein des classes

- Chaque enseignant met en place sa progression selon les programmes officiels. Cette progression est présentée et expliquée lors des réunions de rentrée parents/professeurs. Le suivi des familles est essentiel par la consultation des travaux quotidiens des élèves, la prise de connaissance des évaluations, les rendez-vous individuels etc. Les pratiques pédagogiques varient selon les enseignantes, la plupart met en place un contrôle continu adapté au rythme de progression des acquis des élèves, y compris pour le passage dans la classe supérieure.
- Suite aux évaluations nationales, les résultats des élèves ont été analysés en conseils de maitres et de cycles pour cibler les difficultés et les compétences les plus échouées. Il a été décidé de renforcer les apprentissages en compréhension de lecture, résolution de problèmes, et en vocabulaire. Des méthodes communes et des outils communs à plusieurs classes sont utilisés. Les ressources disponibles sur Eduscol sont également exploitées.

3. Climat scolaire et mise en œuvre du programme pHARe

L'école poursuit son engagement dans la lutte contre le harcèlement à l'école avec sa participation récente au concours « Non au harcèlement » initié par les deux classes de CM2, et qui a permis à toutes les classes de l'école, et même aux parents d'élèves, de s'impliquer dans le projet par le vote lié aux affiches créées par les CM2.

Les 10 heures annuelles d'apprentissage lié à la prévention du harcèlement se poursuivent également.

Suite à la passation des questionnaires d'auto-évaluation sur le harcèlement par les élèves de CE2, CM1 et CM2 en novembre dernier, les réponses des élèves ont été analysées. Il apparaît que majoritairement, les élèves franchissent les portes de l'école sans problème particulier. Assez peu d'élèves disent éprouver des craintes ou des peurs, mais ils sont soucieux des comportements agressifs (verbaux ou physiques) au sein de l'école. Des comportements dérangeants relevant de difficultés relationnelles entre camarades et de conflits réguliers sont signalés, et ces résultats interrogent car certaines situations peuvent aussi relever du harcèlement. Des actions de repérage, d'attention et d'accompagnement devront être plus soutenues au sein des classes, et le sentiment de mal-être, colère, tristesse ou solitude doit être pris en considération.

Cette année le protocole pHARe a été mis en œuvre au sein de l'école suite au signalement de situations de harcèlement en novembre et décembre dernier. Les parents des élèves des deux classes de CM2 ont été informés qu'une équipe ressource de la circonscription se déplaçait à l'école pour mener des entretiens avec des élèves. Un atelier de sensibilisation ouvert à tous les parents d'élèves est prévu au 3^e trimestre à l'école.

Il est rappelé que les actions menées dans le cadre du protocole sont confidentielles, que ce soit sur l'identité des victimes ou des intimidateurs présumés, sur la nature des entretiens et sur leurs éventuelles conclusions. La directrice de l'école prend en charge les élèves victimes et leur famille : elle s'entretient régulièrement avec eux et journalise les moindres faits ou discussions.

L'équipe ressource de la circonscription gère les situations au niveau des intimidateurs présumés, des témoins, et autres camarades des victimes. Une vigilance particulière perdurera jusqu'à la fin de la scolarité des élèves concernés. La directrice rappelle qu'aucun élève victime n'est contraint de quitter une école parce qu'il est ou a été harcelé.

Pour être rapidement et définitivement stoppés, il est rappelé toute l'importance de révéler d'éventuels cas de harcèlement auprès des enseignants et de la Directrice de l'école dès qu'ils sont connus.

4. Projets, sorties et nouvelles activités de récréations

Les sorties scolaires se font grâce aux cars mis à disposition par la Communauté urbaine GPS&O, mais également grâce aux tickets Easy Navigo offerts par la Région Ile-de-France qui permettront à des classes de se déplacer en transports en commun (si des élèves détiennent leur propre Pass Navigo, ils pourront l'utiliser). Il est rappelé que les sorties scolaires sont obligatoires lorsqu'elles se déroulent sur le temps scolaire, pause méridienne comprise. Une information est toujours apportée aux parents d'élèves avant la sortie.

A la question des parents qui se demandent quelles sont les mesures de sécurité et les vérifications prises lors des sorties en car, et qui en assure la prise en charge et la responsabilité (état général du car (pneus, moteurs), vérification des équipements de sécurité (ceintures de sécurité, extincteurs, marteaux brise-vitre, issues de secours, etc.), qualification, aptitude à la conduite du chauffeur (alcool, drogues, état de fatigue), c'est le transporteur qui est responsable de la sécurité liée au véhicule et à la conduite. C'est à lui de s'assurer que le véhicule est conforme et que le conducteur est apte à conduire. C'est au chauffeur de veiller au bon état de son véhicule et de vérifier les équipements de sécurité. Mais si un enseignant s'aperçoit que le chauffeur n'est pas apte à conduire, il peut décider de ne pas monter dans le car avec ses élèves.

Programme des sorties scolaires :

Les CE2 de Mme Sissoko et Mme Pichon sont allés au musée archéologique de Saint Germain en Laye le 12 décembre

Les CM1 de Mme Duponchel et Mme Mayaffre iront au château de la Roche-Guyon le 10 avril

Les CP de Mme Maistrelli, Mme Thibault, Mme Carnino et les CE1 de Mme Le Tellier feront une sortie en juin, qui reste à ce jour une surprise pour les élèves.

Les CE1 de Mme Louis et Mme Padilla iront au Parc Saint Paul (60) le 24 juin

Le séjour en classe transplantée des CM1 aura lieu du 19 au 23 mai, sous réserve de validation du projet.

Les parents élus regrettent que l'équipe enseignante n'ait pas souhaité les recevoir concernant la question du choix des deux classes partant en classe transplantée, pour se faire expliquer de vive voix la position de l'école. Ils avaient alors été reçus par Mme Massello, directrice.

La sortie avec nuitée des CM2 est annulée car trop de parents ont refusé la participation de leur enfant. Une proposition de sortie sans nuitée est en réflexion.

Sorties vélo au Parc du Peuple de l'Herbe pour les CM2 le 27 juin et pour les CM1 le 1^{er} juillet

Dans le cadre de la liaison CM2/6^e, des portes ouvertes ont eu lieu au collège Claude Monet le vendredi 21 mars, pour les CM2. Les classes s'y rendront de 13h30 à 16h30, et les parents seront reçus le samedi 22 mars en matinée. C'est l'occasion pour les collégiens de présenter leurs travaux et productions, pour les professeurs de présenter leur discipline d'enseignement, et pour les associations sportives et culturelles du collège de mettre en avant leurs activités.

Les stages d'élèves infirmiers de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Poissy ont lieu du 3 au 21 mars dans les classes de Mme Louis (danger des écrans), Mme Mayaffre (premiers secours) et Mme Akkulak (premiers secours). Les projets seront menés par les stagiaires dans le cadre de leur stage.

Le Festival du Livre aura lieu le vendredi 21 mars. Les livres seront exposés toute la journée sous le préau. Les classes iront les consulter à tour de rôle et les parents pourront venir acheter des livres entre 16h30 et 18h, sur place (espèces, chèques ou CB). Ils pourront aussi commander en ligne jusqu'au 30 mars. 20% des achats de livres effectués par les familles seront reversés à l'école pour l'achat de livres dans chaque bibliothèque de classe.

Les séances de sécurité routière et de passage du permis piéton avec M. Bodennec, policier municipal, se poursuivent pour toutes les classes (Permis piéton pour les CM1 et permis vélo pour les CM2)

Le cross des écoles (organisé par la Ville) aura lieu pour toutes les classes la semaine du 8 avril, au Parc du Peuple de l'Herbe.

Spectacles de l'école : Deux spectacles auront lieu, six classes présenteront leur spectacle le mardi 13 mai et les six autres le vendredi 16 mai, en soirée, à l'Espace Louis Armand.

Le Carnaval des écoles (organisé par la Ville) aura lieu le vendredi 20 juin après-midi sur le thème des pirates.

Conseil de délégués de classes

Le 1^{er} Conseil de délégués s'est déroulé le 19 décembre, et le 2^e aura lieu au 3^e trimestre. Chaque Conseil donne lieu à un compte-rendu que les délégués rapportent à leurs camarades. Le compte rendu du conseil de délégués est disponible sur le site internet de l'école <https://ec-champfleury-carrieres.ac-versailles.fr/>

Activités de récréations : Depuis le 6 janvier de nouvelles activités sont proposées aux élèves pendant les récréations. Elles sont mises en place en début de récréation par les élèves et rangées à la fin. Un préau est réservé aux jeux calmes (construction, lecture, coloriage, jeux de société), l'autre préau aux sports calmes (tennis de table, cordes à sauter, élastiques) ; un jeu de Mölkky est à disposition, ainsi que des bacs à sable. Les terrains de sport sont utilisés pour des jeux de foulards, des jeux collectifs avec ballons, du badminton, du basket-ball, du hockey et de la course. On note une diminution des conflits pendant les récréations et les élèves sont satisfaits.

5. Mairie

Réponses aux questions du 1^{er} conseil d'école

Réponse de la Ville sur la question de l'état des travaux de l'école :

Un audit de la toiture a été réalisé le mercredi 13 novembre. Ce dernier montre une vétusté générale du complexe d'étanchéité, qui va nécessiter des travaux lourds de reprise de la toiture.

Les services sont en train d'étudier les différentes solutions techniques qui se présentent ainsi que leurs impacts financiers.

Dans un courrier adressé aux familles de l'école, Monsieur le Maire indique que la Municipalité estime pouvoir engager les travaux de réfection de l'ensemble de la toiture au cours des années 2026-2027 pour un cout approximatif de 400 000 €.

Réaction des enseignants :

Il est anormal que les enseignantes aient été obligées de nettoyer elles-mêmes les gravats tombés du plafond du 2^e étage (dalles de faux-plafond), d'éponger les inondations et de placer leurs propres bassines pour recueillir les fuites à chaque épisode de pluie.

Réaction des parents élus :

Un rendez-vous avec Monsieur le Maire va être sollicité pour demander des travaux d'entretien d'urgence (pour empêcher de nouvelles inondations) et un avancement de la date des travaux de rénovation complète.

Réponse de la Ville sur la question liée à l'entretien des locaux :

Si la prestation de ménage n'est pas optimum, une demande à l'attention du service des Affaires scolaires devra être formulée pour organiser une intervention de la société CPN.

CPN va intervenir sur la période des vacances d'hiver pour remplacer les dérouleurs cassés.

Néanmoins, et comme mentionné au conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2023-2024 et au 1^{er} trimestre de cette année scolaire, il est important de rappeler aux élèves de respecter les locaux et une surveillance régulière doit être mise en place dans les espaces communs par les équipes pédagogiques. Nous insistons sur ce point comme rappelé encore récemment à Madame l'Inspectrice.

Réaction des enseignants :

Les dérouleurs ont été remis en place, mais 1 sur les 4 est cassé, car ce sont les anciens qui ont été remplacés. La surveillance des toilettes par les enseignants est effective, et les dérouleurs avaient été cassés suite à une mauvaise utilisation par les services de nettoyage (forçage des serrures), et non par une dégradation des filles de l'école.

Demande des parents à la Mairie

Ateliers Participatifs 2025 : Pour les ateliers « Grands travaux », « Usage des cours d'écoles », « Bien vivre à l'école », « Alimentation responsable », « Éco-mobilité scolaire », les parents aimeraient :

- connaître les dates des ateliers,
- faire leur retour d'expérience sur l'organisation du temps de la cour d'école (jeux, ateliers, etc.)
- s'assurer que l'école Champfleury sera l'une des écoles pilotes pour tester l'ouverture de la cour le week-end notamment.

6. Questions des parents à l'école

Rôle des parents élus

Question des parents : Les parents souhaitent valoriser la communication sur tous les sujets de l'école, ont une volonté d'échanges avec l'équipe enseignante, en toute bienveillance et en bonne collaboration.

Question des parents : Rappel du rôle des parents élus

Réponse de l'école : Comme indiqué dans le Règlement du Conseil d'école voté au premier Conseil d'école de l'année (disponible sur le site internet de l'école),

« Le Conseil d'École :

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;
- 4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6) Donne son accord :
 - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles (prévu par l'article L. 216-1 modifié par LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 30)
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
- 7) Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, (article L. 212-15)
- 8) Reçoit une information sur :
 - a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
 - b) L'organisation des aides spécialisées.

Évaluation d'école

Question des parents : partage des résultats et des actions qui en découlent

Réponse de l'école : Le rapport d'évaluation externe n'a pas encore été rendu à l'école. Il sera communiqué au prochain Conseil d'école et donnera lieu à l'élaboration du nouveau projet d'école.

Mouvement du personnel

Question des parents : Dans quelle mesure la Direction de l'Établissement est-elle tenue de communiquer sur les mouvements de personnels, auprès des parents et des enfants ?

Réponse de l'école : La garantie du remplacement de Mme Podmokty après son départ en retraite a été annoncée aux familles concernées, par Mme Podmokty, courant décembre. Mme Sissoko s'est présentée aux familles via le cahier de liaison des élèves dès son arrivée.

Organisation et conditions d'apprentissage

Question des parents : Les conditions matérielles de la classe sont-elles satisfaisantes (chauffage, mobilier, bruit, matériel) ? Y a-t-il des besoins spécifiques identifiés pour améliorer le cadre d'apprentissage ?

Réponse de l'école : Les conditions de travail sont assez satisfaisantes, malgré quelques réserves sur la difficulté d'utilisation du matériel informatique (tablettes numériques), sur la transparence des stores qui rend difficile la visibilité des TNI et sur le ménage toujours insuffisant. Quelques stores sont encore dysfonctionnels. La dotation de l'UPS reste insuffisante car fortement baissée ces dernières années.

Toilettes

Question des parents : Est-ce que les toilettes, des filles notamment, sont identifiées comme une zone de « regroupement », ce qui poserait un certain nombre de soucis ? (dégradation plus importante, modification de l'usage des lieux, non-respect de l'intimité pour les personnes souhaitant se rendre aux toilettes, développement de certains blocages pour certains enfants et entraînant parfois des maladies (type infection urinaire) etc.

Réponse de l'école : Non, les toilettes ne sont pas un lieu de regroupement, les élèves demandent l'autorisation de s'y rendre et ne jouent pas dans ce lieu.

Le conseil est levé à 21 h.

Prochain Conseil d'école prévu le mardi 10 juin 2025.

La Directrice de l'école

Les représentants RDPIC

-